

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 128 (1983)
Heft: 4

Artikel: L'initiative pour un service civil : une attaque contre l'armée de milice et la dissuasion
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344518>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'initiative pour un service civil – une attaque contre l'armée de milice et la dissuasion

par le lieutenant-colonel EMG Dominique Brunner

La Deuxième Guerre mondiale a fait rage pendant plus de six ans; elle s'est étendue au globe presque entier, 27 Etats furent entraînés dans le conflit – et il y avait bien moins d'Etats souverains à l'époque; 92 millions d'hommes furent mobilisés au total; le nombre des victimes tant militaires que civiles s'est élevé, en définitive, à 50 millions d'hommes et de femmes. Si l'on tient également compte des pertes indirectes, des victimes non pas de l'effet des armes, mais des privations, du froid, du manque de soins, donc de l'effet des destructions causées par les combats, il faut doubler ce chiffre, et ce conflit se solde donc par des pertes de l'ordre de 100 millions de vies! Si, comme le notait le général Beaufre se référant à la Première Guerre mondiale, celle de 14-18, «l'instinct populaire ne s'y est pas trompé; pour lui, cette guerre aurait dû être la dernière», combien plus cela devait-il s'appliquer aux événements de 1939 à 1945, que clôturèrent les deux explosions nucléaires d'août 1945! Mais il n'en fut rien: plus de 140 conflits répondant à la définition du grand polémologue français Gaston Bouthoul, selon laquelle «la guerre est un conflit sanglant et armé entre groupes organisés», ont été livrés depuis 1945. Certes, nombre de ces conflits présen-

taient toutes les caractéristiques de la guerre civile, mêlée généralement d'intervention extérieure, donc d'éléments de conflit interétatique. Ils n'en étaient pas moins des guerres parce que, précisément, «des luttes sanglantes et armées entre groupes organisés». Ces nombreux conflits de l'après-guerre ont fait des millions de victimes et entraîné des destructions étendues.

La guerre, un phénomène constant?

Dans certaines régions du monde, la guerre apparaît, après 1945, comme un phénomène quasiment endémique. Le Proche- et le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est, en particulier, n'ont, depuis plus de trente ans, pas connu de répit. Certes, les facteurs les plus divers sont à la base de ce phénomène: la disparition des puissances coloniales, l'apparition de nouvelles entités politiques – Israël en particulier –, des frontières datant de l'époque coloniale, contestées aujourd'hui, et la rivalité qui oppose les superpuissances (USA et URSS) et leur lutte pour l'influence décisive dans ces régions d'une importance essentielle du point de vue géopolitique et géostratégique. Mais le trait commun de ces régions au regard desquelles on peut se demander si c'est la paix ou si c'est la guerre qui y est l'état normal, où la paix semble

souvent n'être qu'une trêve permettant aux combattants de reprendre leur souffle avant de se jeter à nouveau les uns contre les autres, ce trait commun, c'est une forte augmentation de la population, une démographie galopante, comme l'a dit Gaston Bouthoul.

L'Europe, île de paix armée jusqu'aux dents

Là, en revanche, où la fièvre démographique s'est calmée, l'Ancien-Monde pour l'essentiel, l'Europe, on a connu la plus longue période de paix de l'Histoire moderne. Voilà, en effet, 38 ans que les armes n'ont plus été employées en Europe, si nous exceptons la guerre civile grecque et les interventions militaires de l'empire soviétique en Hongrie et en Tchécoslovaquie pour y maintenir sa domination. Mais la paix ou, du moins, l'absence d'emploi ouvert de la force en Europe ne s'explique pas seulement par l'évolution démographique et par l'expérience cuisante des guerres de 14-18 et de 39-45, fomentées et déclenchées en Europe et par l'Europe. Comme le rappelait très justement M. Henry Kissinger dans un exposé fait l'année dernière à La Haye, la violence n'a pas été déclenchée là où d'importantes forces américaines étaient présentes ni là, surtout, où il y avait des armes nucléaires américaines. Le paradoxe que bien des gens ont beaucoup de peine à accepter, c'est que la paix a été le mieux assurée, la stabilité des frontières le moins contes-

tée précisément là où l'on observe la plus grande densité de forces militaires au monde: en Europe.

Mais cette médaille a naturellement son revers. Cette paix a son prix, le maintien de forces militaires considérables et, notamment, d'armes nucléaires, devant persuader le camp qui a forcé l'Occident à réarmer après 1945, la Russie de Staline, de ce que déclencher les hostilités en Europe, voire seulement exercer des pressions trop outrageuses, comporterait des risques graves. C'est précisément la dissuasion qui nous a valu trois décennies de paix en Europe.

La clef du succès de la dissuasion helvétique

Et c'est ce qui me mène au cœur du débat sur l'actuelle initiative pour un service civil. Comme le Conseil fédéral l'a clairement énoncé dans son message du 25 août 1982, l'effet du texte constitutionnel proposé serait d'abolir l'obligation générale de servir et, de ce fait, notre système de milice. Or, à quoi avons-nous dû, en grande partie du moins, d'être épargnés des grandes épreuves du siècle, des deux grandes guerres qui ont ravagé l'Europe? A l'appréciation positive de la volonté de défense du peuple suisse par les organes et personnalités déterminants des puissances susceptibles d'envisager l'utilisation du territoire helvétique dans le but d'en tirer un avantage stratégique. Or, cette volonté de défense s'est incarnée et s'incarne en premier lieu dans l'armée de milice,

reflet du pays. Un dixième de la population peut être, chez nous, appelé sous les drapeaux, et il ne s'agit pas là d'une action improvisée, d'une sorte de levée en masse comme du temps de la Révolution française ou d'une levée d'un «Volkssturm» comme au moment du crépuscule de l'Allemagne hitlérienne; il ne s'agit pas de l'appel de gens non préparés et non équipés, mais de la mise sur pied d'une armée organisée, instruite et équipée. Voilà ce qui en impose à tout état-major étranger, et les appréciations de l'état-major général allemand d'avant 1914 et de 1940 et 1943 sont là pour le prouver.

Car nous réussissons, grâce à l'obligation de servir s'appliquant à l'ensemble ou presque de la population masculine d'âge militaire – de vingt à cinquante ans –, à mettre en place un dispositif de défense très étoffé au point de vue personnel. Ce n'est que cette force numérique de l'armée qui permet de préparer une défense en profondeur et de couvrir l'essentiel du pays. Or, n'oublions pas qu'un aussi petit pays que le nôtre n'a pas de terrain à céder. Nous ne sommes pas dans la position de la Russie qui, devant toutes les invasions qui l'ont menacée, de Charles de Suède, en passant par Napoléon et les armées blanches et leurs alliés de la période après 1917, jusqu'à Adolf Hitler, a monnayé la profondeur de son territoire contre le temps et l'usure de l'adversaire. Pour faire apparaître comme non rentable une opération

contre la Suisse, il faut précisément que nous soyons capables d'opposer une résistance farouche et prolongée à tout adversaire, et cela dans toute la profondeur du territoire. Et c'est ce qui exige l'organisation de milice qui s'appuie sur l'obligation de servir, valable pour tout citoyen sain de corps et d'esprit. Car, si nous n'avions pas le nombre, comment suppléer aux insuffisances d'armement très moderne, très puissant, de feu nucléaire, en particulier?

L'alternative que personne ne désire

D'autres nations, la France en particulier, ont choisi la technique pour obtenir l'effet dissuasif escompté, solution qui coûte cher et qui suppose qu'un président de la République soit, le cas échéant, prêt à utiliser l'arme nucléaire. Cette solution n'entre pas en ligne de compte pour nous. Aussi ne nous reste-t-il, si nous voulons dissuader une puissance qui hésite entre contourner la Suisse et tenter de passer à travers elle, que le nombre et la volonté manifeste du peuple de se défendre. Or, il n'y a de preuve de l'existence de cette volonté plus évidente et plus convaincante que l'organisation de milice et les performances accomplies par nos troupes de citoyens-soldats dans leurs services annuels. Je connais des officiers américains, allemands, israéliens, français, qui m'ont certifié que ce que nous faisons dans nos cours de répétition était très sérieux. Et cela impressionne d'autant plus que nous faisons cela

avec des gens qui, durant onze douzièmes de l'année, se livrent à d'autres occupations.

Un attentat contre la dissuasion

En abandonnant la milice et le principe du service obligatoire, nous toucherions aux fondements mêmes de notre défense et, ainsi, de notre capacité de dissuasion. L'étranger en déduirait inévitablement que la volonté du peuple suisse de se défendre contre n'importe quel agresseur serait ébranlée. Il réviserait son appréciation antérieure quant à notre capacité de résister à une attaque, donc de faire

payer à tout agresseur un prix élevé – c'est à quoi nous visons – par rapport au gain escompté. La première victime de cette initiative irresponsable serait donc la dissuasion, le principe même de notre politique de neutralité armée.

Comment, et c'est sur ces mots que je terminerai, des gens qui prétendent servir la paix peuvent-ils assumer la responsabilité morale de saper les bases d'une stratégie qui ne vise qu'à écarter la guerre de notre pays, stratégie sanctionnée par toute l'histoire de l'Etat fédératif?

D. Br

Notre Corps de montagne

Le cdmt du CA mont 3 a décidé de reporter le délai de souscription de cet ouvrage à **fin avril**. Cette nouvelle ne nous est malheureusement parvenue qu'après l'échéance du délai rédactionnel de mars. Mais il reste une semaine à nos lecteurs pour tirer profit de cette prolongation.